



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/42

Chapitre 7.5 Subventions

Objet : Demande de subventions relatives à la valorisation de 3 sites patrimoniaux

L'an deux mille vingt, le 7 octobre 2024, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 7 octobre 2024

Date de convocation :
Le 24 septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24
(32 voix)
En exercice : 24 (32 voix)
Membres présents : 15 (19
voix)

Membres présents
Vote(s) pour 19
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Catherine SAUMONT

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER,
Victor BERENGUEL, Serge COMBE, Georges GAMBAUDO, Michèle TETENOIRE,
Monique FARNAUD, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon :
Catherine SAUMONT

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Frédéric REYNAUD, Hélène GARCIER RICHAUD

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Marc VIOSSAT, Christian HUBAUD

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le plan de résilience du lac de Serre-Ponçon, défini au niveau du champ de ses priorités opérationnelles par délibération n°2023-36 du 8 novembre 2023, intègre différents projets répartis en trois ambitions stratégiques. « La lutte contre le réchauffement climatique », prévoit ainsi, dans le cadre de l'axe A (Développer et Préserver l'environnement), la conception d'espaces de médiation environnementale et patrimoniale (Action 1.A.3).

Le Président constate que cette action bénéficie aujourd'hui d'études de maîtrise d'œuvre externalisées, qui, décidées par le Comité syndical par délibération du 3 décembre 2021, permettent de projeter très rapidement des travaux à caractère opérationnel. Ces études ont été validées par les Communes sur lesquelles elles ont respectivement portées. Il s'agit ainsi de :

- Valoriser l'ancien lit de la Durance, sur la Commune d'Embrun, en zone ludo-environnementale intégrant des espaces de loisirs et des aménagements de mise en valeur de la faune et de la flore ;
- Aménager une « île aux oiseaux » à vocation touristique et pédagogique, sur la Commune de Savines-le-Lac, pour en faire un lieu notamment destiné à la découverte de l'avifaune sauvage du lac de Serre-Ponçon ;
- Mettre en valeur l'ancien village d'Ubaye, sur la Commune du Lauzet-Ubaye, en créer une scénographie explicative relative au village englouti de Serre-Ponçon dans un souci de devoir de mémoire et de valorisation de son patrimoine culturel et historique pour les générations futures.

L'évaluation budgétaire de ces trois aménagements se décline comme suivant :

- **Site d'Embrun** (5 ha) : aménagements paysagers (création d'un cheminement, « variante » du tour du plan d'eau, création d'espaces de détente, installation de mobiliers en bois, panneaux d'interprétation de la ripisylve...) pour 205 K€HT ;
- **Site de Savines-le-Lac** (1,2 ha) : valorisation de « l'île aux oiseaux » (modules d'interprétation autour des questions torrentielles [confluence du Réallon], des chiroptères [pont de Savines-le-Lac], des oiseaux migrateurs [lien avec la zone du Liou], des espèces piscicoles [frayères de la fédération de pêche et étang de reproduction derrière la voie ferrée]) pour 230 K€HT ;



S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre-Ponçon

- **Cimetière d'Ubaye (1,5 ha) :** aménagements extérieurs visant à l'interprétation de l'ancien village d'Ubaye, stationnement, accès PMR, éléments scénographiques (maquette virtuelle et physique, œuvres artistiques permettant le jalonnement dans l'ancien village détruit) pour 375 K€HT.

Compte-tenu d'un calendrier de réalisation encore non précisé au niveau des aménagements nautiques (plages et ports) et de l'absence de lisibilité financière sur le soutien escompté sur ces probables priorités, le Président suggère de présenter ces dossiers auprès des grands partenaires financeurs de l'Etat et la Région, afin de ne pas faire de 2025 une année « blanche » de réalisations. Il précise également que l'autofinancement résiduel de ces opérations a vocation à se placer dans le cadre de l'article 12.4 des nouveaux statuts du S.M.A.D.E.S.E.P., en partant d'un principe de cofinancement à parts égales entre l'EPCI bénéficiaire et le Département sur lequel l'aménagement est projeté.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°05-2024-05-27-00001 du 27 mai 2024 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- Les délibérations n°2021-74 du 3 décembre 2021 et n°2023-36 du 8 novembre 2023 respectivement relatives à la demande de financement concernant la réalisation des études de maîtrise d'œuvre pour les trois sites patrimoniaux et à la validation du plan de résilience du lac de Serre-Ponçon,

CONSIDERANT :

- Que le projet de valorisation de ces sites recouvre une importance stratégique pour le développement touristique du lac et l'ambition de soutenir des activités économiques durables ;
- Que, s'inscrivant pleinement dans le plan de résilience du lac de Serre-Ponçon, il permet de poursuivre l'effort d'investissement sur l'année 2025 en donnant le temps aux élus du syndicat mixte d'envisager la planification souhaitable sur les 5 prochaines années ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le xx septembre 2024 :

- **APPROUVE**, en tant que maître d'ouvrage de l'opération « Valorisation de 3 sites patrimoniaux autour du lac de Serre-Ponçon » le contenu du projet exposé par le Président
- **AUTORISE** le Président à solliciter les concours publics correspondant aux travaux relatifs à cette opération, conformément au plan de financement prévisionnel ci-après :

Recettes (€)		Dépenses (€ HT)	
Etat (39,40%)	325 000,00 €	Aménagements paysagers aux abords de la Durance (Embrun)	210 000,00 €
Région SUD (40,60%)	335 000,00 €	Valorisation de « l'île aux oiseaux » (Savines-le-Lac)	235 000,00 €
Autofinancement du S.M.A.D.E.S.E.P. (20%), dont :	165 000,00 €	Interprétation et protection du cimetière d'Ubaye (Le Lauzet-Ubaye)	380 000,00 €
Département des Hautes-Alpes	44 500,00 €		
Département des Alpes de Haute-Provence	38 000,00 €		
EPCI de Serre-Ponçon	44 500,00 €		
EPCI de la Vallée de l'Ubaye – Serre-Ponçon	38 000,00 €		
Total	825 000,00 €	Total	825 000,00 €

Ainsi fait les jours, mois et an sus dits
Pour extrait conforme

**Le Président,
Victor BERENGUEL**



Extrait du registre des délibérations N°2024/42 - Page2/2